

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 25 mars 2016

1. Remarque sur le compte-rendu de la réunion du 26 février 2016

Les subventions sont versées aux associations si celles-ci fournissent un procès-verbal d'assemblée générale et le bilan financier de l'association.

2. Frais de déplacement

Le Conseil municipal fixe le barème des indemnités de remboursement de frais de déplacement des agents comme suit :

- Indemnités kilométriques :
Voiture : 0,36 € / km
Moto (> 125 cm³) : 0,15 € / km
Autres véhicules : 0,12 € / km
- Indemnité de repas : 15 € / repas
- Autres frais : sur présentation des factures

3. Cimetière

Il est envisagé de reprendre l'aménagement de l'espace cinéraire à l'entrée du cimetière. En vue de l'inscription de cette opération au budget, il a été demandé un devis à la SARL Jacquot et Kaulek. Ce devis s'élève à 7 180 € TTC. La décision sera prise lors du débat budgétaire.

4. Voirie

• Ancienne décharge : l'entreprise Vermot TP a procédé à la remise en état de l'ancienne décharge pour un montant de 462 € TTC.

Nous rappelons qu'aucun déblai de toute nature ne peut être déposé sur ce lieu.

• RD 104 : les grilles d'eau pluviale devant le 12 Grande rue vont être remises au niveau de la route, afin de capter l'eau. Nous envisageons une pose de bordures de trottoir jusqu'à hauteur du numéro 14. Un devis a été demandé à la société Kolly TP qui s'élève à 2 793,60 € TTC.

La décision sera prise lors du débat budgétaire.

5. Urbanisme

▪ Déclarations préalables :

PHILIPPE Lionel	Abri de jardin	9 rue de la Côte
GUILLEMIN Pierre	Panneaux solaires	10 rue des Vergers

▪ Permis de construire :

VANNIER Gérard	Modification de façades	5 rue du Château
	Création de pignons pour modification du toit	

ROZET Alain et DE SCHUTTER Christelle	Maison individuelle	13 ter rue de la Côte
--	---------------------	-----------------------

6. Vote des comptes de gestion 2015

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion 2015 fournis par le Trésor Public.

- Budget communal : 293 269,56 €
- Budget forêt : 160 572,00 €
- Budget assainissement : 41 098,50 €
- Budget CCAS : 0,00 €

Ces comptes sont adoptés.

7. Vote des comptes administratifs 2015

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2015 effectués par la commune.

Budget communal

	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	323 501.41	721 354.09	397 852.68			
Investissement	474 751.81	370 168.69	-104 583.12	Restes à réaliser (RAR) :	57 140,00	71 690,00
Total	798 253.22	1 091 522.78	293 269.56	Résultat investissement avec RAR :		-90 033,12
				Résultat total avec RAR :		307 819,56

Forêt

	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 877.53	166 644.08	160 766.55			
Investissement	8 847.45	8 652.90	-194.55	Restes à réaliser :	5 000,00	0,00
Total	14 724.98	175 296.98	160 572.00	Résultat investissement avec RAR :		-5 194,55
				Résultat total avec RAR :		155 572,00

Assainissement

	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	49 203.94	77 410.10	28 206.16			
Investissement	35 228.45	48 120.79	12 892.34	Restes à réaliser :	34 920,00	0,00
Total	84 432.39	125 530.89	41 098.50	Résultat investissement avec RAR :		-22 027,66
				Résultat total avec RAR :		6 178,50

Le Maire se retire de la séance.

Claude Béliard, élu Président de séance, soumet au vote les comptes administratifs à l'assemblée délibérante qui les approuve.

8. Affectation des résultats de fonctionnement

Il est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Budget principal	Budget forêt	B. assainissement
Excédent de fonctionnement	397 852,68 €	160 766,55 €	28 206,16 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	90 033,12 €	5 194,55 €	22 027,66 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	307 819,56 €	155 572,00 €	6 178,50 €

Le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats.

9. Vote des 3 taxes

La CFE (Cotisation foncière des entreprises), l'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) sont perçues par la CCVA dans le cadre de la FPU (fiscalité professionnelle unique) adoptée en Conseil communautaire en 2015.

Le montant de ces taxes perçu par la commune en 2015 (12 918 €) sera désormais perçu par la CCVA. Il servira de base pour la compensation versée par la CCVA au profit de la commune. Pour les années à venir, cette compensation restera figée à 12 918 €.

	2015			2016		
	bases d'imposition effectives	taux	Produit	bases d'imposition prévisionnelles	taux	Produit
taxe d'habitation	735 912	13.96	102 733	754 000	13.96	105 258
taxe foncière (bâti)	443 190	8.40	37 228	447 800	8.40	37 615
taxe foncière (non bâti)	76 139	13.92	10 599	76 900	13.92	10 704
CFE	30 561	15.04	4 597			
TOTAL			155 157			153 577

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les taux appliqués en 2015.

10. Informations diverses

➤ Forêt : les travaux de remise en état des parcelles 46-47 seront exécutés pendant l'été et l'automne 2016, la plantation se fera au printemps 2017.

➤ Ecole : le Conseil municipal décide d'installer à l'étage des lampes LED dans l'ensemble des salles, le devis de l'entreprise Balanche est accepté pour un montant de 18 957,55 € TTC.

➤ Le Conseil municipal donne une réponse favorable à M. Karakaya pour installer un commerce ambulant de kebab le mardi soir de 17h à 21h sous réserve de présentation des justificatifs prouvant l'existence de l'entreprise.

➤ Une première réunion de préparation d'intégration de la commune à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel (CCPPV) a eu lieu le 31 mars 2016 à Valdahon.

➤ Fermeture du secrétariat de mairie : du 16 au 19 avril 2016 inclus

➤ Fermeture de l'agence postale : du 16 au 23 avril 2016 inclus

➤ Dates à retenir :

8 avril 2016 Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

12 avril 2016 Cinéma « Alvin et les Chipmunks, à fond la caisse » (20h00 salle Charles Parisse)

Informations communales

Désormais, les informations communales sont consultables sur notre site internet www.naisey-les-granges.fr

VIGILANCE

Suite aux récents cambriolages (3 en 1 mois), nous demandons aux habitants de redoubler de vigilance et de signaler tout véhicule suspect tournant dans le village (prendre les numéros d'immatriculation et le type de véhicule).

Téléphone : Gendarmerie : 17

Mairie : 03.81.55.23.59

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

**LE SAMEDI 30 AVRIL
DE 9H A 12H**

**NAISEY LES GRANGES,
PLACE DE LA POSTE**

**ORGANISÉ PAR
LA COOPÉRATIVE FROMAGÈRE
DU PLATEAU DE BOUCLANS.**

